

SARL CARRIERES RAMOS FERREIRA

Le Pétiniot
46 150 CATUS

Demande d'autorisation de renouvellement d'une carrière de pierres plates et de parement

Lieu-dit « Les Ygues »

Commune de Bouzic

Département de la Dordogne

2022

Dossier réalisé en collaboration avec :



GEORAMA
Bureau d'Etudes
Géologie et environnement
35 avenue de Lons – 64140 BILLERE
Tél. 05.59.33.21.54
E-mail : pere.georama@sfr.fr

INGENIERIE CONSEIL :

- Dossier ICPE
- carrières et matériaux
- Conseils
- Etudes
- Contrôles
- Audit
- Environnement



Pièces du dossier

Note de présentation incluant le résumé non technique

Demande d'autorisation

Etude d'incidence (suite examen au cas par cas)

Annexes, dont le volet écologique

Pièces réglementaires du dossier de demande d'autorisation

1. Plan de situation au 1/25000
2. Plan des abords de l'installation au 1/2500
2. Plan d'ensemble au 1/1000 - Echelle dérogatoire

Autres pièces réglementaires présentées dans le dossier :

1. Justificatifs de maîtrise foncière, description de la nature et du volume de l'activité, moyens de suivi et de surveillance prévus, moyens d'intervention, conditions de remise en état, nature, origine et volume d'eau.
2. Procédés de fabrication.
3. Capacités techniques et financières.
4. Garanties financières.
5. Avis du Maire et des propriétaires sur la remise en état du site en fin d'exploitation.
6. Plan de gestion des déchets d'extraction.

Demande d'autorisation

Sommaire

1.	Lettre de demande d'autorisation	6
2.	Dénomination	8
3.	Emplacement de l'installation	9
3.1	Situation géographique et accès	9
3.2	Superficies et dimensions du projet	9
3.2.1	Périmètre demandé en renouvellement d'autorisation	9
3.2.2	Infrastructures	10
3.2.3	Dimensions de la carrière	10
3.3	Limites territoriales	10
3.4	Références cadastrales des terrains	10
4.	Durée d'autorisation demandée	10
5.	Maîtrise foncière	12
5.1	Propriétaires des parcelles concernées	12
5.2	Avis des propriétaires et du Maire sur le projet de remise en état	12
6.	Nature et volume des activités	12
6.1	Rubriques concernées de la nomenclature I.C.P.E.	12
6.2	Volumes totaux à extraire et tonnages maximaux annuels	13
6.3	Substances pour lesquelles l'autorisation est demandée	13
6.3.1	Terre végétale	13
6.3.2	Gisement calcaire	14
6.4	Travaux préliminaires	14
6.5	Modalités d'extraction du gisement	14
6.6	Autres installations du site	15
6.6.2	Stockage de carburant	15
6.6.3	Alimentation électrique	16
6.6.4	Raccordement au réseau d'eau potable	16
6.6.5	Bureau et vestiaire	16
6.7	Plan de phasage des travaux et de remise en état	16
6.8	Epaisseur d'extraction et cote minimale N.G.F.	17
6.9	Modalités de stockage	22
6.9.1	Plan de gestion des terres non polluées et des déchets inertes	22
6.9.2	Produits finis	25
6.10	Transport et évacuation des produits	25
6.11	Estimation des types et des quantités de résidus et d'émissions	25
7.	Capacités techniques et financières	26
7.1	Capacités techniques	26
7.2	Capacités financières	27
Annexes 1 à 8 dans document séparé		

Liste des planches

PL.1 : Plan cadastral au 1/2500 du projet de renouvellement de la carrière « Les Ygues » à Bouzic

PL.2 : Plan de situation au 1/25000 de la carrière « Les Ygues » à Bouzic et communes concernées dans un rayon de 3km

PL.3 : Plan du phasage d'exploitation de la carrière « Les Ygues » à Bouzic

PL.4 : Phase 1 d'exploitation : 0 - 5 ans / Echelle : 1/1000

PL.5 : Phase 2 d'exploitation : 5 - 10 ans / Echelle : 1/1000

PL.6 : Phase 3 d'exploitation : 10 - 15 ans / Echelle : 1/1000

PL.7 : Plan de gestion des déchets d'extraction inertes de la carrière « Les Ygues » à Bouzic

1. Lettre de demande d'autorisation

PL.1, Annexe 1

Références : arrêté préfectoral d'autorisation n°050541 du 25.04.2005, arrêté préfectoral de prorogation de 2 ans n° BE 2022-10-07 du 02.11.2022 et décision du 13.01.2020 indiquant que le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Monsieur le Préfet du département de la Dordogne,

Je soussigné, M. Félicien RAMOS FERREIRA, agissant en qualité de gérant de la SARL CARRIERES RAMOS FERREIRA, sollicite l'autorisation de :

- Renouveler l'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire pour dallages, parement et pierres à bâtir, lieu-dit « Les Ygues » à Bouzic, section AK, parcelles n°(s) 154 à 157 et 169. L'autorisation est arrivée à échéance après 15 ans d'exploitation et vient d'obtenir une prorogation de 2 ans jusqu'au 25.04.2024, le temps d'instruire le dossier. La surface concernée est de 2ha 02a 94ca et la superficie restant à extraire de 5530m² ;
- Produire dans le cadre de la présente demande, un plan d'ensemble d'échelle réduite au 1/1000 et 1/500 des dispositions projetées de l'installation, au lieu d'un plan au 1/200, conformément à l'article R.512-6-1-3°, Livre V du Code de l'Environnement.

La demande est faite au nom de la SARL CARRIERES RAMOS FERREIRA, en lieu et place de M. Félicien RAMOS FERREIRA, détenteur de l'autorisation initiale.

La durée sollicitée est de 15 ans.

Les rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) concernées par le projet, sont indiquées au paragraphe 6.1.

Cette demande a été préalablement soumise au cas par cas et n'est pas soumise à évaluation environnementale, mais fait l'objet d'une demande d'autorisation assortie d'une étude d'incidence (Cf. Décision du 13.01.2020 dans l'annexe 1). Vous trouverez ci-joints, les éléments requis par les décrets n°2017-81 et 2017-82, dont l'étude d'incidence (article R.181-14 du code de l'environnement).

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Préfet, l'expression de ma plus haute considération.

A Catús, le 15-11-2022

Monsieur Félicien RAMOS FERREIRA

S.A.R.L.

Carrières RAMOS FERREIRA

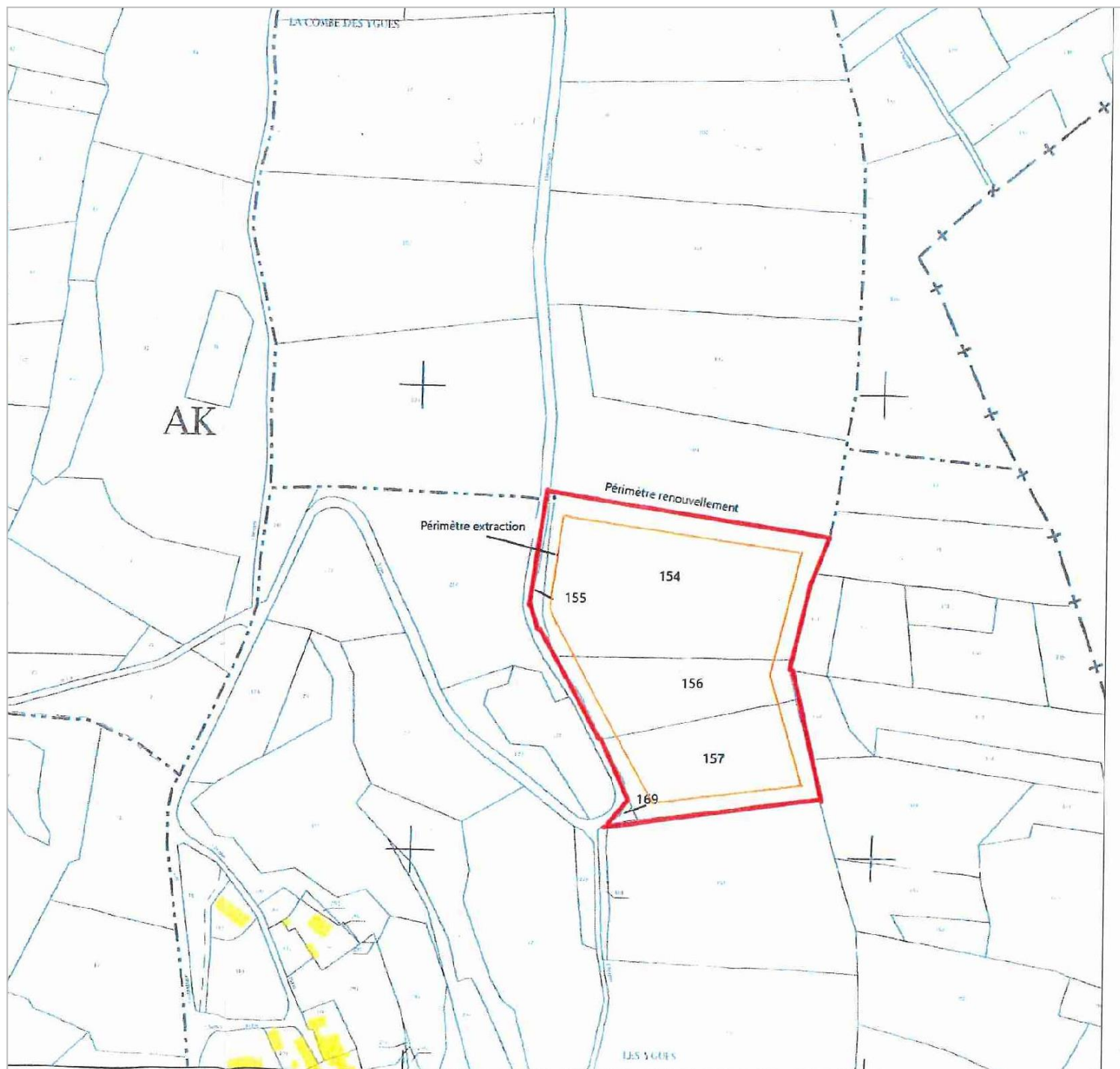
Potiniot - 46150 CATUS

Tél : 06.80.42.46.67 - Fax : 05.65.30.52.74

Siret : 535 062 236 00018 - APE : 0811Z

www.pierres-du-lot.fr

PL.1 : Plan cadastral au 1/2500 du projet de renouvellement de la carrière « Les Ygues » à Bouzic



2. Dénomination

Annexe 2

Nom, adresse et qualité du signataire	Félicien RAMOS FERREIRA Nationalité française Boulevard du Valat 46 150 CATUS
	Gérant de la Sarl CARRIERES RAMOS FERREIRA
Dénomination sociale	S.A.R.L. CARRIERES RAMOS FERREIRA
Forme juridique	Société à responsabilité limitée au capital de 8000€
Adresse siège social	Lieu-dit « Pétinot » 46 150 CATUS
Adresse postale	Lieu-dit « Pétinot » 46 150 CATUS
Téléphone	06.80.42.46.67
Fax.	05.65.30.52.74
Email	Carrieres-ferreira@hotmail.fr
Registre de commerce :	535 062 236 RCS Cahors Date d'immatriculation : 05.10.2011
SIREN/SIRET	535 062 236 00018
Code APE	0811Z
Activités :	Exploitation de carrières
Nature des droits :	L'entreprise détient la maîtrise foncière des parcelles demandées en renouvellement d'autorisation.

3. Emplacement de l'installation

3.1 Situation géographique et accès

PL.2

La carrière est située dans le département de la Dordogne (24), à une quinzaine de kilomètres au Nord de la ville de Cahors et également à 15km à l'Ouest de Gourdon, sur le territoire de la commune de Bouzic, lieu-dit « Les Ygues », au Sud du village.

Depuis Cahors, prendre la D.820 en direction de Gourdon. Après avoir traversé Pélacoy, prendre la D.13 en direction de Catus-Mechmont-Bouzic. A Bouzic, prendre vers le Sud et suivre sur 2km le chemin rural qui dessert le lieu-dit « Les Ygues ». L'entrée de la carrière se situe alors sur la gauche.

Les coordonnées RGT93-CC45 du projet sont indiquées sur le plan au 1/500 hors texte.

3.2 Superficies et dimensions du projet

PL.2, plans hors texte

3.2.1 Périmètre demandé en renouvellement d'autorisation

Le périmètre demandé en renouvellement est identique à celui autorisé.

N° parcelle	Superficie demandée en renouvellement d'autorisation
154	10 820 m ²
155	297 m ²
156	3 940 m ²
157	5 157 m ²
169	80 m ²
Total 1	20 294 m²

Concernant la surface de l'extraction, l'exploitant demande la réduction de la bande de 20m en limite Est de périmètre, pour la ramener en tout point, aux 10m inexploitable réglementaires.

N°	Superficie en m ²					
	A renouveler	Bande 10m inexploitable	Infrastructures	Remis en état	A extraire	
154	10 820	3 075	Plate-forme Piste, bungalow	4 700	0	3 045
155	297	297	-	0	0	0
156	3 940	740	Plate-forme Piste	1 580	0	1 620
157	5 157	1 820	Plate-forme Piste	2 472	0	865
169	80	80	-	0	0	0
Total	20 294	6 012		8 757m²	0m²	5 530m²

Remarque : pour régularisation, le demandeur aura restitué par remblayage fin 2022/début 2023, la bande de 10m inexploitée en tout point du périmètre, en particulier en limite Nord-Est (parcelle n°154) et en limite Sud (parcelle n°157).

3.2.2 Infrastructures

Les infrastructures de la carrière sont constituées par : le bungalow de chantier du personnel (10m²), un local abrité pour le stockage des huiles (6m²), des pistes internes permettant l'accès aux différents paliers de l'exploitation et d'une aire de chargement et de stockage des produits finis.

3.2.3 Dimensions de la carrière

Périmètre du renouvellement	
Longueur maximale	190m du Nord au Sud
Largeur maximale	145m d'Est en Ouest

3.3 Limites territoriales

PL.2

Les communes situées dans un rayon de 3km autour des limites du projet sont :

- Bouzic ;
- Campagnac-lès-Quercy ;
- Daglan ;
- Florimont-Gaumier ;
- Saint-Martial-de-Nabirat ;
- et Salviac.

3.4 Références cadastrales des terrains

	N° parcelle	Section	Lieu-dit
Commune de BOUZIC	154, 155, 156, 157 et 169	AK	Les Ygues

4. Durée d'autorisation demandée

L'autorisation d'exploitation de la carrière est demandée pour une durée de 15 ans, compte tenu de :

- La production annuelle maximale de 2 000 tonnes de pierres plates et parement ;
- Des impératifs réglementaires : l'extraction doit être achevée six mois avant l'échéance de l'autorisation ;
- Du temps nécessaire aux travaux de remise en état du site.

PL.2 : Plan de situation au 1/25 000 et communes concernées dans un rayon de 3km



5. Maîtrise foncière

Annexe 3

5.1 Propriétaires des parcelles concernées

Autorisation	N° parcelle	Section plan cadastral	Lieu-dit	Propriétaire*
Renouvellement	154	AK	Les Ygues	FONTEILLE Gilles
	155	AK	Les Ygues	RAMOS FERREIRA Félicien
	156	AK	Les Ygues	RAMOS FERREIRA Félicien
	157	AK	Les Ygues	FONTEILLE Gilles
	169	AK	Les Ygues	RAMOS FERREIRA Félicien

Les justificatifs sont joints avec l'attestations du propriétaire dans l'annexe 3.

5.2 Avis du propriétaire et du Maire sur le projet de remise en état

Annexe 4

Bien que l'avis du propriétaire et du maire ne soient pas requis dans le cas d'une installation classée à implanter sur un site nouveau, ce qui est ici le cas, (article R512-6-7° du code de l'environnement), ils ont cependant été consultés et ont émis un avis favorable.

6. Nature et volume des activités

6.1 Rubriques concernées de la nomenclature I.C.P.E.

N°	Installations et activités concernées	Eléments caractéristiques	Régime	Portée de la demande
2510-1	Exploitation de carrière	Production max. inchangée : 2 000T	A	Renouvellement
2517-3	Station de transit produits minéraux	Surface de stockage : S= 1 350m ² avec S < 5000m ²	NC	Pour mémoire
1435	Station-service	Volume total de GNR distribué : 15m ³ /an	NC	Pour mémoire
4734	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Quantité totale stockée : 1000l GNR + 210l huiles Q <10T	NC	Pour mémoire

Régime : A (Autorisation), NC : Non Classé.

6.2 Volumes totaux à extraire et tonnages maximaux annuels

Les données sont fournies par l'exploitant et s'appuient sur l'extraction actuelle.

Nature	Epaisseur
Découverte D1	0 à 2m
Gisement G1 dallage	1,00m
Découverte D2	6.00m
Gisement G2 dallage	2.20m
Découverte D3	1.00m
Gisement G3 dallage et pierre à bâtir	2,50m
Epaisseur totale G1 + G2 + G3	5.70m
Epaisseur totale D1 + D2 + D3	7 à 9 00m
Epaisseur totale	12,70m à 14.70m
Volumes totaux à extraire et tonnages annuels à extraire	
Pierres de Dordogne	Renouvellement
Superficie restant à extraire	5 530m ²
Epaisseur gisement	5.70m en P2 et P3 et 3.20m en P1
Volume maximal du gisement*	20 636m ³
Densité	1.6
Volume maximal du gisement en place	33 017T
Volume commercialisable (perte 10%)	30 000T
Production moyenne annuelle	2 000T
Production maximale annuelle	2 000T
Superficie de la découverte	5 530 m ²
Volume découverte *	28 645m ³ à 36 830m ³

*Les cubatures ont été estimées en tenant compte de la pente du versant (perte estimée à 20%).

6.3 Substances pour lesquelles l'autorisation est demandée

6.3.1 Terre végétale

La superficie à décapier du sol végétal est nulle, la zone restant à extraire est déjà décapée et la terre végétale stockée en limite Nord de la parcelle n°154 et Ouest des parcelles n°1156 et 157. A l'origine, l'épaisseur de terre végétale était nulle à très faible et comprise entre 0 et 10cm, soit un volume estimé à 714m³.

6.3.2 Gisement calcaire

L'autorisation est demandée pour exploiter un gisement calcaire daté du Portlandien supérieur (-140 millions d'années), afin de produire des Pierres de Dordogne.

6.4 Travaux préliminaires

Dès l'obtention de l'autorisation préfectorale, l'exploitant procédera aux aménagements suivants :

1. Pose du panneau d'information du public, relatif au nouvel arrêté d'autorisation : identité, référence de l'autorisation, objet des travaux, adresse de la Mairie où le plan de la remise en état du site peut être consulté, coordonnées de la D.R.E.A.L. Mise en place d'un panneau « décharge interdite ».
2. Pose sur la voie d'accès dans les deux sens de circulation de panneaux signalant la présence de la carrière et en limite de périmètre de panneaux signalant les dangers et d'interdiction d'entrer.
3. Mise en place d'une aire étanche de 20 à 25m² reliée à un déshuileur, pour le ravitaillement des engins. Elle sera disposée en limite Nord de la plate-forme inférieure sur la parcelle 154.
4. Restitution d'un merlon sur tout le linéaire Est du périmètre pour réduire les venues d'eau amont.

6.5 Modalités d'extraction du gisement

1. Travaux de découverte du gisement

Les matériaux calcaires qui recouvrent le gisement de pierres plates et de parement sont enlevés avec la pelle ou le chargeur, après abattage à l'explosif.

2. Abattage par tirs de mines

L'extraction des matériaux calcaires est réalisée à ciel ouvert et en fouille sèche, à l'aide de tirs de mines verticales, avec amorçage par détonateurs électriques à micro-retards. La foration et les tirs de découverte seront effectués par M. RAMOS FERREIRA. La hauteur finale du front sera de 15m avec des fronts intermédiaires de moindre hauteur, qui permettront d'extraire les trois gisements. L'extraction pourra également se faire à l'aide d'un brise-roche et de la pelle.

Le tableau ci-après récapitule les paramètres de tirs utilisés sur le site et fixés par le précédent arrêté.

Paramètres de tir	Découverte	Gisement
Hauteur du front	3 à 8m	3m
Inclinaison	Verticale	
Diamètre foration	39mm	
Maille (m)	2m x 2m	
Amorçage	Fond de trou détonateur micro-retard	
Hauteur de bourrage	2m	2m
Type d'explosif	RIODIN 152gr et ISATITE (citrates fuel)	
Charge unitaire	3.5kg	1 à 3.5kg
Nombre de trous	Variable, 22 si charge de 3.5kg	
Quantité totale d'explosifs	75kg	
Nombre de tirs par mois	3 à 4 en moyenne et Jusqu'à 10 tirs au maximum	

Il n'y a aucun dépôt d'explosifs ou de détonateurs sur le site. Ils seront utilisés dès réception.

Les charges unitaires de 3.5kg et la charge maximale de 75kg par tir sont celles fixées dans l'arrêté en cours et restent inchangées.

3. Marinage et reprise au tas

Les blocs abattus sont repris par le chargeur sur chenilles qui les transporte jusqu'aux aires de séchage, triage et fendage manuel. Les matériaux issus de la découverte sont stockés sur place et réutilisés pour la remise en état synchrone par remblayage.

4. Exposition au gel et au dégel, délitage et triage des Pierres de Dordogne

Les blocs sont exposés durant les mois d'hiver (3 ou 4 mois minimum) pour être soumis à l'action du gel et du dégel. Ils sont ensuite délités manuellement au marteau et au burin. Les pierres plates et de parement sont triées manuellement en fonction de leurs caractéristiques et de leurs épaisseurs.

6.6 Autres installations du site

6.6.1 Stockage de carburant

Stockage	Volume stocké	Consommation annuelle	Lieu de stockage	Mode de stockage
GNR	Cuve 1 000l	10 000 – 15 000l	Dans bungalow	Cuve double parois
Huile neuve	6 Fûts de 30l ≈180l	500l	Dans container	Fûts sur bac étanche de 800l
Huile usagée	Fûts : 30l		Dans container	Fût sur bac étanche de 800m

L'entretien des engins de chantier s'effectue en dehors du site, dans l'atelier du demandeur à Catus, ou bien directement chez le concessionnaire.

6.6.2 Alimentation électrique

Le site n'est pas raccordé au réseau électrique. Le pétitionnaire dispose d'un groupe électrogène pour le chauffage et l'éclairage du bungalow.

6.6.3 Raccordement au réseau d'eau potable

Le site n'est pas raccordé au réseau d'adduction d'eau potable de la commune. Elle est fournie en bouteilles et une réserve d'eau potable de 60l amenée par le pétitionnaire est mise à la disposition du personnel (lavage des mains).

6.6.4 Bureau et vestiaire

Un bungalow de chantier avec parking est implanté sur la parcelle 154, en surplomb de la plateforme de stockage des produits finis. Le personnel dispose d'un coin repas avec chaises, table, four et plaque de cuisson.

Les consignes de sécurité et de secours seront affichées et les équipements de protection individuelle y sont rangés.

Le présent projet intègre la mise à disposition des moyens nécessaires à assurer la propreté des travailleurs, avec la mise en service de sanitaires.

6.7 Plan de phasage des travaux d'exploitation et de remise en état PL.3 à PL.6

N° Phase	Phase 1	Phase 2	Phase 3
Durée	5 ans	5 ans	5 ans
Superficie/phase	2 290m ²	1 620m ²	1 620m ²
N° Parcelles	154 et 157	156	154
Epaisseur	6 à 8m (D1+D2)	7 à 9m	7 à 9m
Volume en place	10 992 /14 656m ³	9 072 /11 664m ³	9 072 /11 664m ³
Densité	2.1	2.1	2.1
Tonnage	23 083 T/ 30777T	19 051 / 24 494T	19 051 / 24 494T
Epaisseur	3.20m (G1+G2)	5.70m	5.70m
Volume en place	5 862 m ³	7 387m ³	7 387m ³
Densité	1.6	1.6	1.6
Tonnage	9 380T	11 820T	11 820T

Tonnage commercialisable - Perte 10%	8 440T	10 630T	10 630T
Tonnage annuel maximal	1700T à 2 000T	2 000T	2 000T
Hauteur	15m	15m	15m
Nombre de front de 15m	1	1	1
Relevée extraction	260m – 245m	256m-241m	260m-245m

Au cours de la phase 1, deux secteurs seront en exploitation au Sud et au Nord, afin de disposer des différentes qualités de pierre simultanément (pierre de dallage et de parement).

L'extraction progressera de l'Ouest vers l'Est et de bas en haut du versant, comme d'usage pour la Pierre de Dordogne.

La plate-forme de chargement et de stockage des produits finis, ainsi que celle de triage, resteront conservées à leur emplacement actuel.

Les travaux de remise en état par remblayage seront menés de façon synchrone à l'avancement de l'extraction.

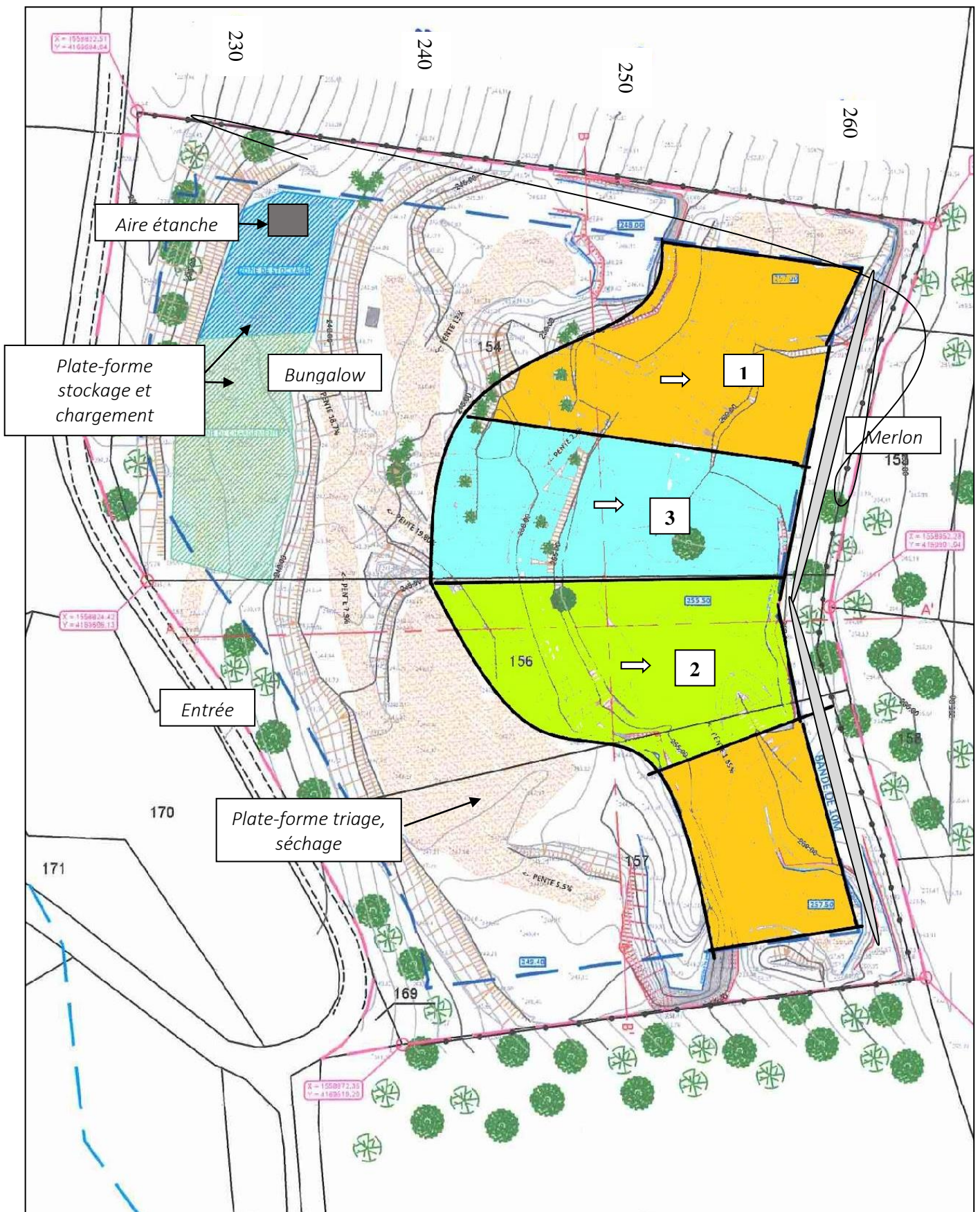
Cf. Plans de phasage et d'exploitation par phase quinquennale en pages suivantes.

6.8 Epaisseur d'extraction avec cote minimale N.G.F.

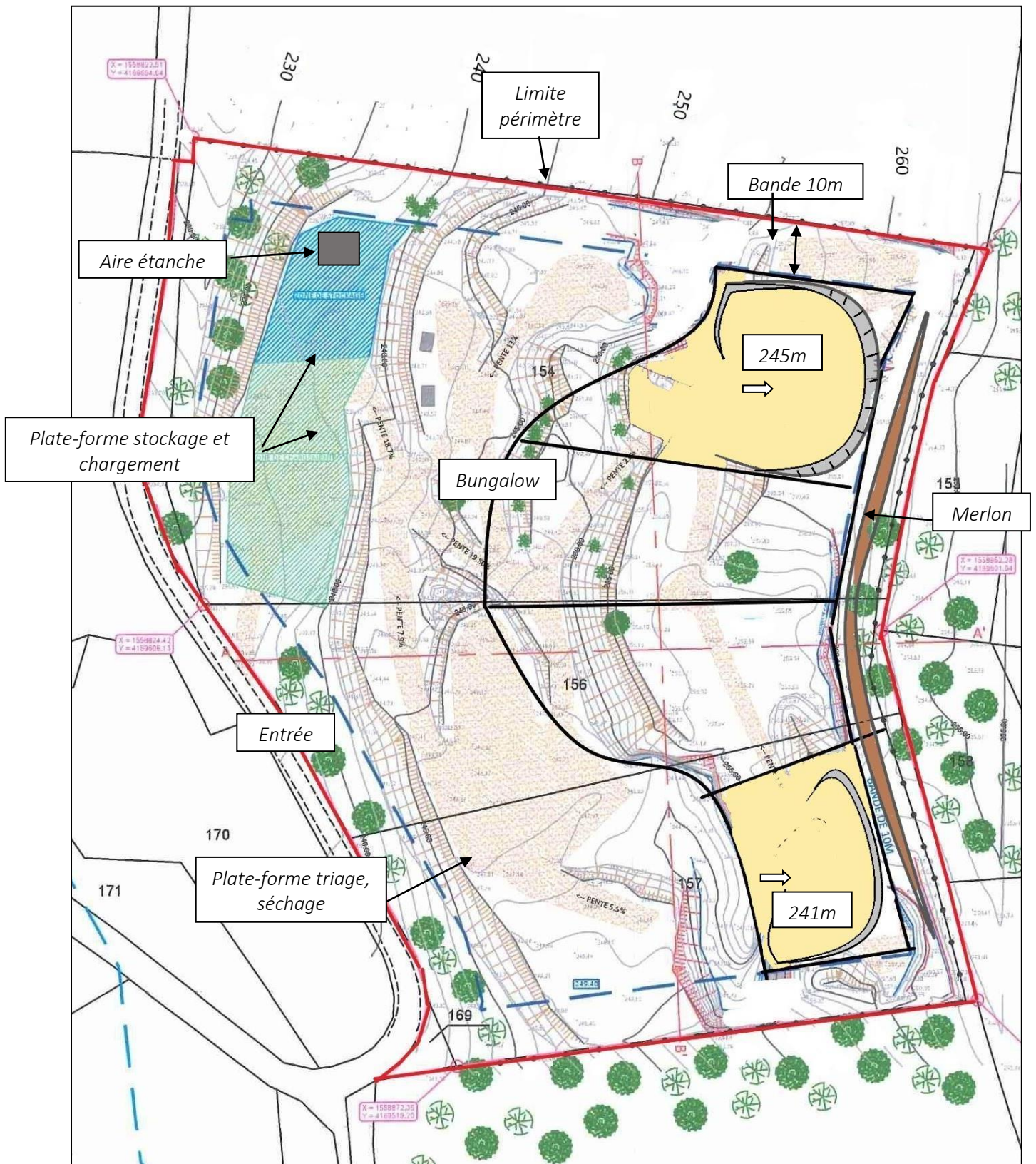
L'épaisseur maximale de l'extraction est de 15m (+/-0.50m).

Les relevés du géomètre font apparaître que le secteur restant à extraire ne nécessitera pas de descendre jusqu'à la cote 230m NGF comme autorisé. La cote minimale du carreau sera fixée à 240m NGF.

PL.3 : Plan du phasage de l'exploitation de la carrière « Les Ygues » à Bouzic - Echelle : 1/1000
Phase 1 : 0 - 5 ans ; Phase 2 : 5 - 10 ans ; Phase 3 : 10 - 15 ans



PL.4 : Phase 1 d'exploitation : 0 – 5 ans / Echelle : 1/1000





PL.6 : Phase 3 d'exploitation : 10 - 15 ans / Echelle : 1/1000



6.9 Modalités de stockage

6.9.1 Plan de gestion des zones de stockage des déchets d'extraction inertes

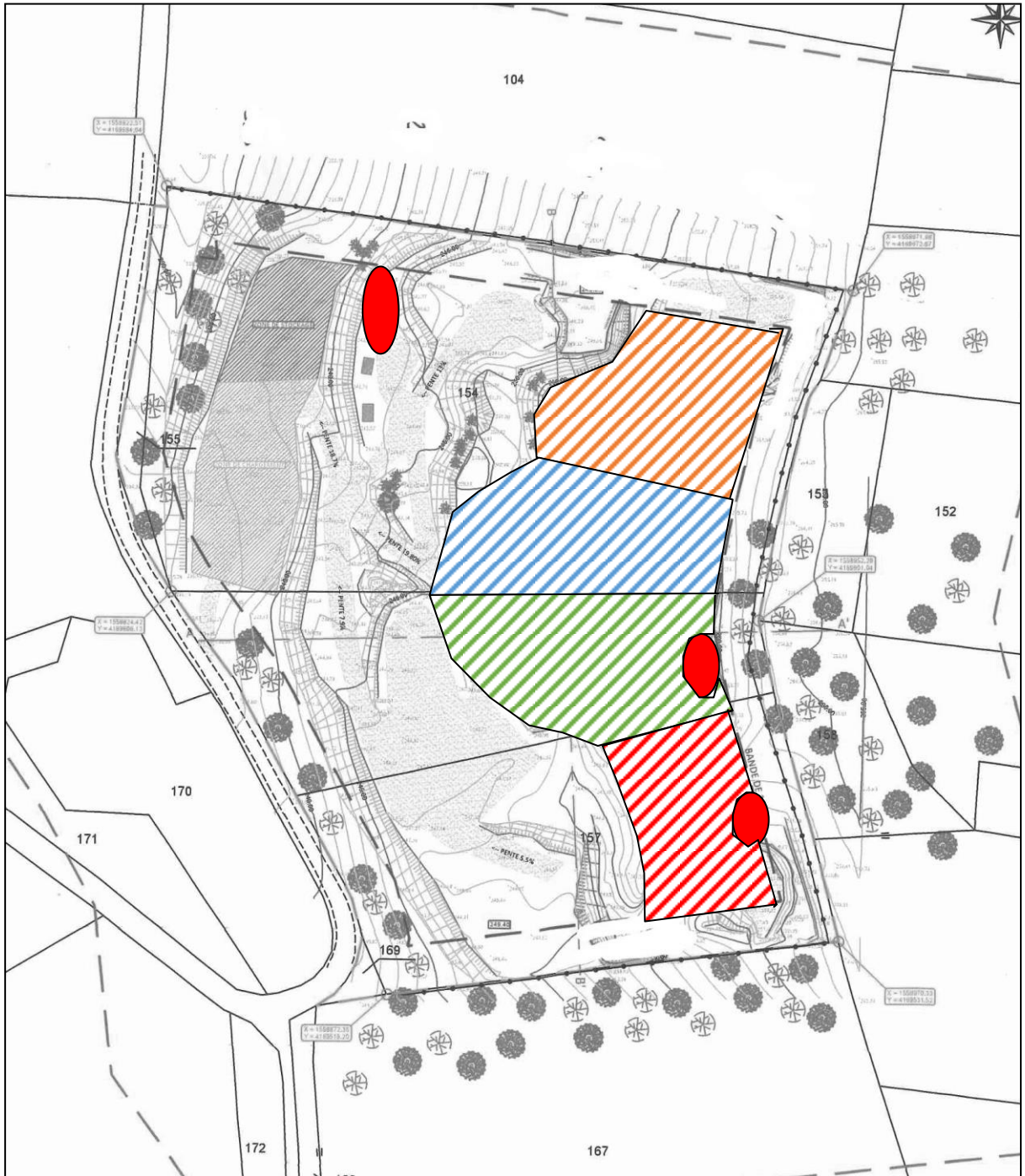
PL.7

Exploitant	Féliçien RAMOS FERREIRA
Arrêté préfectoral	AP du 25/04/2005 pour 15 ans AP du 02.11 2022 de prorogation de 2 ans.
Superficie demandée	20 294 m ²
Superficie à extraire	5 530 m ²
Matériau exploité	Calcaires
Puissance installée	Sans objet
Production annuelle	2 000T de pierres plates et parement
Epaisseur	15m
Caractérisation des déchets Estimation des quantités totales stockées	<p>Terres arables : pas de code déchet Terre argileuse à éléments calcaires anguleux, riche en fer. Sol de type rendzine. V = 0 m³ Aucun décapage à effectuer.</p> <p>Déchets inertes, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des stériles qui proviennent de la découverte du gisement dans la zone d'extraction. Ils sont déplacés à l'aide de la pelle mécanique ou du chargeur. Code déchet : 01 01 02 ; - Des fragments de matériaux extraits, qui proviennent du délitage et du façonnage manuels. Code déchets : 01 04 13. <p>Volume : 28 645m³ à 36 830m³ Ces déchets inertes d'extraction seront utilisés pour remblayer le site au fur et à mesure de l'avancement de l'extraction.</p>
Description de l'exploitation générant ces déchets Traitement ultérieur	<p>Exploitation selon 3 phases de travaux de 5 ans. Abattage de la roche en place par tirs de mines. Délitage et taille manuelle des dalles de pierres : chutes de pierres. Pas d'autre traitement des matériaux.</p>
Effets des déchets sur l'environnement et la santé humaine.	<p>Impact sur l'eau : risque négligeable à faible du fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fixation de la terre végétale stockée ou régalée par un ensemencement d'espèces herbacées locales pour fixer la terre ; - Compactage des zones remblayées (roulage des engins). <p>L'ensemble des mesures préventives pour la qualité des eaux, prises dans la carrière, concernant les zones de stockage de la terre végétale décapée et des stériles (remblayage des fouilles).</p> <p>Impact sur le sol : les terres non polluées et les déchets inertes sont de même nature que le fond géochimique local. Ils ne peuvent pas être à l'origine d'une pollution du sol.</p>

	<p>Impact sur l'air : négligeable car il n'y a pas de produit fin fabriqué sur le site et les fines sur le sol sont enlevées par raclage lorsqu'elles se sont accumulées.</p> <p>Impact possible induit par la faible densité de circulation des camions de livraison</p>
	<p>Impact sur la santé : les risques d'altération de la qualité des eaux et d'empoussièremment de l'air sont négligeables, car il n'y a pas de produit fin produit sur le site, l'exploitation de la carrière est artisanale, les mesures préventives sont effectives et concernent les zones de stockage.</p>
Modalités d'élimination ou de valorisation des déchets	<p>La totalité des terres stockées sera réutilisée pour reconstituer le sol, lors des travaux de remise en état.</p> <p>Les stériles calcaires sont réutilisés pour remblayer complètement la carrière.</p>
Remise en état de la zone de stockage	Prairie sèche
Procédure de contrôle et de surveillance	<p>Après de fortes pluies, l'exploitant vérifie que le stock de terre n'est pas raviné, que des blocs calcaires n'ont pas versé sur les pentes.</p> <p>Contrôle annuel des surfaces de stockage par la mesure des superficies remblayées (plan géomètre annuel réactualisé).</p>
Etude du terrain de la zone de stockage	<p>Zones de stockage de la terre végétale décapée : $S = 0m^2$ maxi. $H = 3m$ de haut maxi. Terrain en place, plat et non compressible de la bande de 10m de large laissée inexploitée en limite Nord du périmètre.</p> <p>Zones de stockage des stériles calcaires (zones remblayées) : ils sont stockés temporairement à l'arrière du carreau sur l'encaissant et réutilisés pour refermer définitivement et progressivement la fosse d'extraction. Pente : 1/1 ou 1/2, puis proche de la pente d'origine du versant lors du nivellement de remise en état. Le risque d'instabilité est réduit par compactage lors du roulage des engins.</p>
Prévention des risques d'accidents majeurs	<p>La carrière et ses zones de stockage ne sont pas exposées au risque d'inondation.</p> <p>Les mesures de lutte contre un incendie ou une explosion sont en place et concernent les zones de stockage.</p>

PL. 7 : Plan de gestion des déchets d'extraction inertes de la carrière « Les Ygues » à Bouzic

Légende : ● Stockage terre végétale ▨ Stériles P1 ▨ Stériles P2 ▨ Stériles P3



6.9.2 Produits finis

Pierres de dallage, pas japonais, pierres fines de dallage, pierre à bâtir et pierre de parement.

6.10 Transport et évacuation des produits

Terre végétale	Néant
Produits abattus Matériaux bruts	Transport par chargeur des blocs de pierres plates et de parement jusqu'à l'aire de stockage et triage.
Produits finis	<p>Pierres de Dordogne : mises en palette, emballées avec un film plastique, puis stockées sur la plate-forme de chargement des camions existante à l'entrée du site. Un registre du comptage du nombre de palettes chargées par camion de livraison est tenu. L'exploitant connaît le poids d'une palette selon sa qualité (1.1T : pierre fine de dallage, 1.2T ; dallage, 1.4T ; pas japonais, 1.5T : pierre à bâtir). Le suivi des quantités vendues est assuré. Chargement des camions avec le chariot élévateur.</p> <p>Evacuation des produits finis par camions, via Salviac. Aucun transit vers Bouzic Cf. étude d'incidence.</p>

6.11 Estimation des types et des quantités de résidus et d'émissions

Résidus résultant du fonctionnement de la carrière projetée : l'exploitation de la carrière projetée produit peu de déchets. La nature et le volume de ces déchets sont présentés.

Emissions résultant du fonctionnement de la carrière actuelle et future.

Emissions gazeuses pour : 15 000 litres de carburant / an	SO ₂ : 105 kg/an ; NO _x : 75 kg/an ; CO ₂ 39 000 kg/an
Emissions de poussières	<p>Compte tenu du type d'exploitation, les retombées de poussières dans l'environnement sont faibles, liées aux envols de fines dans le sillage des engins en période sèche et aux opérations de minage. A noter l'absence de poussières et/ou de boue au débouché sur le chemin rural.</p>
Emissions lumineuses	Eclairage des engins au lever du jour (7h-9h) et à la tombée de la nuit (17h-19h) en période hivernale.
Emissions sonores	Elles proviennent des matériels et des engins utilisés sur le site.

7. Capacités techniques et financières

Annexes 5 à 8

7.1 Capacités techniques

Annexe 5

1. Moyens humains : effectif sur la carrière et compétences

Compétences Responsabilités	Directeur technique	Mineur (Certificat de Préposé au Tir)	Conducteur d'engins (CACES)	Tailleur de pierres
Félicien RAMOS FERREIRA	X	X	X	X
Personnel : 1 à 3 personnes	0	0	X (manitou)	X

M. RAMOS est le seul à conduire le chargeur et ma pelle.

Les plans de tirs (découverte et gisement) sont établis par Monsieur RAMOS FERREIRA, titulaire de Certificat de Préposé au Tir. Les travaux de foration et de minage peuvent être sous traités à une entreprise spécialisée dans la foration, le minage et la livraison d'explosifs.

Le directeur et le personnel suivront une formation continue en matière de sécurité (Règles générales, consignes internes, RGIE, CACES, ...).

M. RAMOS FERREIRA dispose d'une longue expérience professionnelle : exploitation de deux carrières depuis plus de 25 ans.

2. Moyens matériels

Annexe 6

- 1 pelle et 1 mini-pelle sur chenilles BOBCAT
- 1 chargeur FIAT HITACHI FL175 sur chenilles
- 2 charriots élévateurs MANITOU M426CP
- 1 compresseur ATLAS
- 1 perforatrice MOTOFORE (Montabert)
- 1 éclateuse à pierre
- 1 brise-roche
- Un groupe électrogène

Les engins fonctionnent au gazoil non routier (G.N.R.), leur conformité est régulièrement contrôlée par un organisme spécialisé (Dekra).

3. Horaires d'activité

Les horaires sont : lundi au vendredi de 7h à 19h.

4. Autorisations préfectorales

Annexe 7

Arrêté préfectoral d'autorisation n°E-2018-92 de la carrière « Vignes Grandes » et « Combe Courte » à Gigouzac (46), en date du 30.03.2018. Selon nos informations, cette carrière n'est actuellement pas exploitée.

Arrêté préfectoral d'autorisation de la carrière « Les Ygues » à Bouzic (24) en date du 27.04.2005, pour 15 ans.

Arrêté préfectoral de défrichement du 15.09.2004 pour la carrière de Bouzic.

Arrêté Préfectoral n° BE 2022-10-07 du 02.11.2022 de prorogation de délai de 2 ans jusqu'au 24 avril 2024, pour la carrière « Les Ygues » à Bouzic.

7.2 Capacités financières

Annexe 8

Les documents fournis attestent de la capacité financière de l'entreprise pour poursuivre l'exploitation de la carrière projetée (bilan, attestation de la banque, justificatif des garanties financières pour la carrière actuelle).

Le bilan comptable le plus récent (2021) présente un chiffre d'affaires de 279 507€ avec un résultat positif de 28 886€.